

Arrondissement de Digne les Bains

MAIRIE DE



QUINSON

Téléphone : 04.92.74.40.25

Télécopie : 04.92.74.00.03

Email : mairie.quinson@wanadoo.fr

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2016
A 19 HEURES

Présents :

ANDRE DE LA PORTE Paul - BAGARRE Robert - BERNE Arlette – ESPITALIER Jacques
(Maire et Président de séance) – GARCIN René – GONSOLIN Yves - GUIGNANT Francis–
PETIT Geneviève (à partir du point n° 9)- QUEROL Andrée.

Absentes :

BOTTET Manuelle

MERIE Isabelle

PETIT Geneviève ayant donné pouvoir à ESPITALIER Jacques jusqu'au point n° 8

Secrétaire :

GUIGNANT Francis

Monsieur le Maire propose le vote à main levée pour toutes les questions inscrites à l'ordre du jour : approbation à l'unanimité.

**1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2016.
(délibération).**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu qui a été établi suite à la séance du 21 avril 2016.
Approbation à l'unanimité.

**2) Convention avec le SDE 04 – renforcement Sansonne sur poste de Quinson
(délibération).**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SDE 04 réalise des travaux de renforcement Sansonne sur poste de Quinson :

- reprise en souterrain du branchement existant
- dépose du réseau aérien existant
- pose d'un poteau bois pour lampe d'éclairage public N°A
- reprise du réseau d'éclairage public souterrain
- création d'un réseau souterrain entre les n° 1 – 2 – 3 et 4
- pose de 3 socles aux n° 2 – 3 et 4
- reprise en souterrain du branchement existant entre le n° 4 et A.

Cette opération ne génère aucune dépense de la part de la commune, mais il convient de signer une convention pour formaliser la réalisation de ces travaux.

Approbation à l'unanimité.

3) Camping Municipal les Prés du Verdon – mise en œuvre d'une consultation pour la réalisation d'une étude de risques (inondation) – (délibération).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 18 novembre 2015, il a indiqué les services préfectoraux l'ont informé que la commune devait réaliser une étude de risque « inondation » pour le camping municipal « Les Prés du Verdon ».

En effet, comme indiqué dans le Plan de Prévention des Risques Naturels, approuvé par la Préfecture en date du 31 décembre 2013, cette étude est obligatoire et permettra d'alimenter la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer la mise en sécurité des personnes et des biens.

Des démarches ont été effectuées auprès de la Préfecture afin d'établir un cahier des charges permettant de lancer la consultation auprès de bureaux d'études spécialisés dans ce domaine.

Il convient à présent que le conseil municipal autorise la mise en œuvre d'une consultation pour cette étude de risques.

Approbation à l'unanimité.

4) service de restauration scolaire : mise en œuvre d'une consultation dans le cadre d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée) pour la fourniture des repas en liaison froide (délibération).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché pour la fourniture des repas en liaison froide à la cantine scolaire de Quinson arrive à terme à la fin de l'année scolaire 2015/2016 et qu'il y a lieu de lancer une consultation pour assurer la continuité du service à compter du mois de septembre 2016.

Approbation à l'unanimité.

5) Acquisition foncière : demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) – (délibération).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur propose aux communes un nouveau dispositif d'accompagnement : le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT).

Ce dispositif a pour vocation de faciliter le financement des opérations concourant à l'amélioration du cadre de vie et au développement local.

Le projet de la commune visant à acquérir les parcelles E 113-115 et 116, sises Le Village, d'une superficie totale de 129 m², entre parfaitement dans les critères fixant les modalités d'attribution.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention d'un montant de 9 030 € représentant 70 % du montant du projet (coût total 12 900€).

Approbation à l'unanimité.

6) Service de restauration scolaire : avenant n° 01 à la convention 2016 avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental (délibération).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande émanant du Laboratoire Vétérinaire Départemental, assurant les analyses des repas de la cantine scolaire, pour la mise en œuvre d'un avenant n° 01 à la convention approuvée en date du 16 décembre 2015.

En effet, cet avenant a pour but de clarifier les prestations d'analyses réalisées par le laboratoire afin d'uniformiser ses pratiques en matière de dénombrement de la flore lactique, n'affecte en rien la qualité des prestations déjà réalisées et a pour vocation de continuer à améliorer leur qualité technique.

Approbation à l'unanimité.

7) Syndicat Intercommunal d'Exploitation Fourrière de Vallongues (délibération).

Monsieur le Maire présente la demande formulée par le Syndicat Intercommunal d'Exploitation de la Fourrière de Vallongues relative :

- au retrait de la commune de Thoard
- à l'adhésion de la commune de Ganagobie

Les membres présents à l'assemblée générale de ce Syndicat, réunis en séance du 13 avril 2016, ont validé ces demandes.

Afin que les services préfectoraux puissent établir les arrêtés correspondants, il convient que toutes les communes adhérentes audit Syndicat se positionnent sur la demande de retrait de la commune de Thoard et l'adhésion de la commune de Ganagobie.

Approbation à l'unanimité.

8) DLVA : règlement de reprise des lotissements entre DLVA et ses communes membres (délibération).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le règlement de rétrocession des lotissements entre DLVA et ses communes membres tel qu'approuvé par délibération du conseil communautaire du 12 avril 2016.

Ce règlement fixe les conditions de reprise des lotissements existants ou à venir, assurant une concertation systématique entre les communes et DLVA afin de préserver les intérêts de chacune des collectivités.

Il convient à présent que chaque commune délibère afin d'accepter les termes dudit règlement. Approbation à l'unanimité.

9) Acquisition d'un camion benne : examen des propositions commerciales et choix (délibération).

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, réuni en séance du 12 janvier 2015 a décidé de procéder au remplacement du camion benne communal.

Ce dossier a été présenté au Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, lequel a attribué à la commune une subvention d'un montant de 10 000 € au titre du FODAC (Fonds Départemental d'Appui aux Communes).

Monsieur le Maire présente deux devis prenant en compte la reprise du camion CITROEN Jumper benne immatriculé 3803 LZ 04 et demande au Conseil Municipal de se positionner sur ce dossier :

Véhicule Renault : 30 250€ - reprise ancien véhicule 2 000€ = 28 250€ HT (33 900 € TTC)

Véhicule Mitsubishi : 28 940€ - reprise ancien véhicule 1 500€ = 27 984€ HT (33 580.80€ TTC)

Approbation à l'unanimité pour retenir la proposition commerciale de Renault Trucks Pascal Venturini à Manosque pour le véhicule Renault Maxity 140.35/6 benne, pour un prix de :

- 30 250.00€ HT - 6 050.00€ TVA - 36 300.00€ TTC

et la reprise du véhicule du camion CITROEN Jumper benne immatriculé 3803 LZ 04 :

- 2 000.00€ HT - 400.00€ TVA - 2 400.00€ TTC.

10) Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence : adhésion au service intercommunal de remplacement et de renforcement des services (délibération).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence vient de créer un service intercommunal de remplacement et de renforcement des services dont les grandes lignes d'organisation sont les suivantes :

Les métiers et fonctions concernés :

Le service a vocation à recouvrir l'ensemble des filières et métiers de la fonction publique territoriale en fonction des besoins des collectivités.

Cependant, les besoins les plus identifiés concernent la filière administrative.

Il est donc proposé, pour commencer, de centrer le service sur les fonctions de secrétaire de mairie et d'agent administratif polyvalent.

Le recrutement des agents :

1) sélection d'un « vivier » ouvert aux personnes en recherche d'emploi ou justifiant d'une expérience professionnelle correspondant aux emplois proposés,

2) recrutement par contrat à durée déterminée des personnes sélectionnées et éventuellement formées, pour la durée des missions demandées par les collectivités,

3) mise en place d'un parcours de formation théorique et pratique préalable à l'embauche pour les personnes sélectionnées ne justifiant pas d'une expérience professionnelle suffisante.

Cette formation est mise en œuvre grâce à un partenariat entre le Centre de Gestion, le CNFPT et Pôle Emploi.

La coopération avec Pôle Emploi permet d'insérer ces formations dans des dispositifs de réintégration dans l'emploi et de financer la formation.

Le lien avec les collectivités :

- les collectivités utilisatrices du service devront adhérer au service par convention : le conseil d'administration devra approuver la convention cadre.

- elles rembourseront au Centre de Gestion le traitement et les charges auxquels s'ajouteront des frais de gestion de 8 % permettant de couvrir les frais de gestion administrative et les frais de formation.

- les frais de déplacement ne seront remboursés que si l'agent effectue un trajet supérieur à 40 kilomètres aller-retour dans la journée.

Les frais de déplacement seront remboursés par la collectivité d'accueil.

Il convient de délibérer afin d'approuver l'adhésion de la commune de Quinson au service intercommunal de remplacement et de renforcement des services proposés par le Centre de Gestion et d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion figurant en annexe.
Approbation à l'unanimité.

11) DLVA : avis sur le projet de périmètre de la communauté de communes Banon Haute Provence (délibération).

Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence a notifié au Président de la Communauté d'Agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération » l'arrêté n° 2016-112.004 portant projet de périmètre de la communauté de communes Banon Haute Provence afin de recueillir l'avis du conseil communautaire.

Ce projet de périmètre comprend la fusion de la communauté de communes du Pays de Banon : Banon, Simiane la Rotonde, Revest du Bion, Revest des Brousses, Vachères, Saumane, Montsallier, La Rochegiron, l'Hospitalet, Saint Croix à Lauze, Redortiers, Oppedette, Avec la communauté de communes Haute Provence : Reillanne, Mane, Saint Michel l'Observatoire, Dauphin, Villemus, Saint Martin les Eaux, Aubenas des Alpes, Montjustin, Et l'adjonction de la commune de Saint Maime.

La commune de Saint Maime fait partie du périmètre de DLVA depuis la fusion des communautés de communes ILO, SUD 04, CCLDV et l'adhésion des communes de Roumoules et Riez depuis le 1^{er} janvier 2013.

Or, le conseil municipal de la commune de Saint Maime a demandé le retrait de la DLVA pour adhérer à la communauté de Haute Provence.

Cette demande a provoqué une incompréhension du fait qu'historiquement la commune de Saint Maime a contribué avec la commune de Volx et Villeneuve à la création de l'intercommunalité du Luberon Oriental en 2000. Elle a donc bénéficié d'investissements importants et de services à la population qui se sont poursuivis avec la création de la DLVA.

Considérant que la commune d'agglomération supporte actuellement les remboursements des emprunts contractés pour la réalisation des travaux réalisés pour la commune de Saint Maime.

Considérant que les communes membres n'ont pas à supporter les conséquences financières du retrait de la commune de Saint Maime de la DLVA.

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur ce dossier.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable au projet de périmètre de la communauté de communes de Banon Haute Provence.

Questions diverses :

1. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant des services préfectoraux, notifiant à la commune le montant de la dotation forfaitaire au titre de l'année 2016.

Il indique que pour l'année 2016, la commune percevra la somme de 35 263 € contre 51 607 € en 2015, soit une diminution de 16 344 € (- 31.67 %).

Comme indiqué dans le courrier, il propose que la notification fasse l'objet d'un recours gracieux auprès de la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Approbation à l'unanimité.

2. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Thierry TOMANDINI qui arrête son activité de pizza non sédentaire à compter du 1^{er} mai 2016. Une proposition est faite par un autre marchand ambulant pour le samedi, mais le conseil municipal ne souhaite pas retenir le samedi pour cette activité. Une demande devra être réalisée auprès de ce marchand afin de savoir si un autre jour de la semaine peut être envisageable.

Cette question sera ré examinée lors du prochain conseil municipal.

3. SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : Monsieur le Maire présente le premier bulletin d'information des élus réalisé par le SDIS, présentant notamment ses missions, son organisation, son financement.

Le document est téléchargeable sur le site www.sdis04.fr

4. Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inauguration du nouveau tracé du GR 4 entre Moustiers Sainte Marie et Saint Martin de Brômes (passant par Quinson et Esparron de Verdon) se déroulera le dimanche 19 juin 2016.

5. Travaux entrée nord de la commune : Monsieur le Maire indique que les travaux sont pratiquement terminés. Il propose l'inauguration du chemin de Valensole et du parking avec les différents partenaires ayant contribué à la réalisation de cette opération. La population sera également conviée.

Le conseil municipal décide que l'inauguration se déroulera le mardi 28 juin 2016 à 16 heures sur le parking entrée nord.

6. Travaux de voirie : Monsieur le Maire rappelle que des dégradations importantes de la rue menant au cimetière et du chemin de Maudevencet nécessitent des travaux de remise en état.

Il présente des devis émanant de deux entreprises qui ont répondu à la consultation lancée à cet effet : Sarl Self Service Bâtiment et Sarl Joseph de Bresc/Quinson Constructions : le choix se porte sur Sarl Self Service Bâtiment précision étant apportée que la réfection du chemin du cimetière sera réalisée rapidement et que celle du chemin de Maudevencet pourrait être réalisée partiellement, compte tenu de l'état des finances communales.

7. Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du transfert de la compétence « tourisme » à DLVA au 1^{er} janvier 2017, la création d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) est actuellement en cours d'étude ainsi que l'éventuel transfert du personnel.

8. Contrat Emploi d'Avenir : Monsieur le Maire indique que toutes les formalités administratives nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat ont été réalisées et que le jeune Romain BARD intégrera les services techniques de la commune à compter du 13 juin 2016.

9. Le conseil municipal décide de réfléchir à un aménagement de l'espace occupé jusqu'à présent par la cabine téléphonique publique qui, dans le cadre d'un programme national, a été enlevée par France Télécom.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 00.

Le secrétaire de séance
GUIGNANT Francis

Le Maire
Jacques ESPITALIER